

# LA GAZETTE DE RHUIS

Bulletin Municipal – Juin 2021



## INFOS PRATIQUES

Mairie de Rhuais

Téléphone

03.44.40.51.79

Adresse mail

mairiederhuis@orange.fr

Site Internet

www.rhuis60.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 09H30 – 13H30

Jeudi : 14H30 - 18H30



Les **bruits de jardinage** sont interdits le dimanche et jours fériés et sont autorisés...

... du lundi au vendredi :

8H00 – 12H00 & 13H30 -18H30

Et le Samedi :

9H00 - 12H00 & 15H00 - 18H00



Directeur de la publication :

Jean-François GOYARD

Rédaction :

Louisiane DUCHATEAU

## *Editorial du maire*

*Durant la pandémie, avec l'équipe municipale, il a été décidé de développer la communication entre nous tous, les différentes réunions n'étant plus possibles.*

*A cet effet, je me permets d'attirer votre attention sur les mises à jour régulières de notre site internet afin d'augmenter les informations susceptibles de vous intéresser. Cependant, la consultation du site reste modeste, de l'ordre de trente visites par mois, soit environ une par jour. Je vous recommande donc de ne pas hésiter à le consulter et vous pourrez ainsi voir son évolution.*

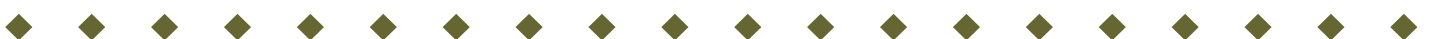
*Une page Facebook vient également d'être créée : elle se nomme « Rhuais Infos ». Vous y retrouverez de nombreuses informations pratiques.*

*Par ailleurs, toujours dans la communication, je constate une arrivée de nouveaux habitants sur Rhuais (locations, achats de maisons, constructions, etc.). A cet effet, il me serait agréable de pouvoir rencontrer chacun d'entre vous, si ce n'est pas encore fait, sur rendez-vous à la mairie afin de faire connaissance, vous présenter le village et répondre aux différentes questions que vous pouvez vous poser.*

*En vous remerciant de votre attention, en vous souhaitant un bel été et de très bonnes vacances.*

*Bien à vous.*

*Jean-François Goyard*



## Résultats du deuxième tour des élections



### *Elections départementales :*

Inscrits : 120

Votants : 42

Nuls : 2

Exprimés : 40

Reynald ROSSIGNOL Anita ROY	7 voies, soit 17.5 % des suffrages exprimés
Teresa DIAS Arnaud DUMONTIER	33 voies, soit 82.5 % des suffrages exprimés

### *Elections régionales :*

Inscrits : 120

Votants : 42

Blancs : 1

Exprimés : 41

Sébastien CHENU	7 voies, soit 17 % des suffrages exprimés
Karima DELLI	8 voies, soit 19.5 % des suffrages exprimés
Xavier BERTRAND	26 voies, soit 63.5 % des suffrages exprimés

*Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021*

- I. Le Cadre Général du Budget
- II. La Section de Fonctionnement
- III. La Section d'investissement
- IV. Les données Synthétiques du Budget—Récapitulation

*Le cadre général du Budget*

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune [Rhuis60.fr](http://Rhuis60.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 Avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 8 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour 2021
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental , de la région et des services de l'état chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un coté la gestion des affaires courantes ( en section fonctionnement), incluant notamment le versement du salaire de notre secrétaire ; de l'autre, la section d'investissement qui à vocation à préparer l'avenir.

*La section de fonctionnement*

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les dépenses de fonctionnement représentent un montant de **282020€** réparties principalement entre charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion courantes.

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **282020€** réparties entre les impôts locaux, les dotations versées par l'état.



B— La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021.

Concernant les ménages

Taxe foncière (bâti) **51.12 %**

Taxe foncière (non bâti) **54.96%**

**Ces taux n'augmentent pas en 2021**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 027	70	PRODUITS DE SERVICES	350
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 150	71	PRODUCTION STOCKEE	84 481
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	52 733	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES	800	73	IMPOTS ET TAXES	19 918
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 090	76	PRODUITS FINANCIERS	
042	OP. ORDR SF - SI		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		<b>162 800</b>	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	160 000
022	DEPENSES IMPREVUES	12 000	042	OP. ORDRE SF - SI	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	107 220	013	ATTENUATION DES CHARGES	
DIFFERENCE REC.- DEP. FONCT.			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		<b>264 749</b>
		<b>101 949</b>			
RESERVE (avec EXC.FONCT.)			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE		<b>2 020</b>
		<b>0</b>	002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	<b>17 271</b>
TOTAL		<b>282 020</b>	TOTAL		<b>282 020</b>

### *La section d'investissement*

#### a) Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir ; contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création ( réseaux ...)

- En recettes : deux types de recettes coexistent ; les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire( Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus( enfouissement des réseaux , Basse tension , éclairage publique, Télécom...)

b) Les principaux projets d'investissement 2021 :

- Enfouissement des réseaux les raques
- Enfouissement des réseaux Chemin du Jonquoy

c) Les subventions d'investissement prévues :

Les subventions d'investissement prévues seront perçues compte tenu du démarrage des travaux d'enfouissement estimés au 2eme semestre 2021 pour une part sur l'exercice 2021 et le reliquat sur 2022.

Annexe : Collectivité Rhuis Section de fonctionnement et section d'investissement par chapitres.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTE		001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	992
16	EMPRUNTS	3 700	1068	AFFECTATION RESULTAT	9 066
20	FRAIS D'ETUDE		102	FCTVA- TLE	7 014
21	ACQUISITIONS	196 257	13	SUBVENTIONS	95 247
10		2 972			
4581		11 250	16	EMPRUNTS	
272	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	
041	OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI	
040	OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	
020	DEPENSES IMPREVUES	5 360	024	CESSION S IMMOBILISATIONS	
			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
MONTANT TOTAL OPERATIONS			BESOIN DE FINANCEMENT		112 319
			0		107 220
TOTAL		219 539	TOTAL		219 539

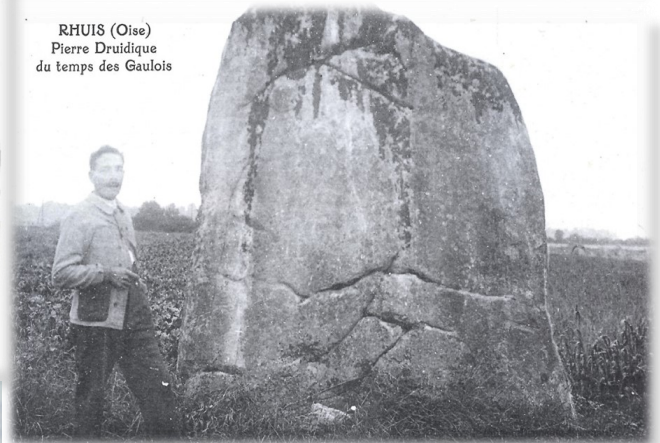


## Visite guidée de Rhuis

Une visite de Rhuis a été organisée par Laëtitia Gray de l'Office de Tourisme de la CCPOA le 29 mai 2021 et animée par Virginie Ferret-Courtrel et Jean-François Goyard. Cette visite a permis aux participants de découvrir l'histoire de notre commune, l'Eglise (Saint-Gervais/Saint Protais), l'ancien café du village, la manoir Saint-Gervais appartenant à la famille Bich, la Demoiselle de Rhuis (Menhir) et la ferme de Monsieur Davène de Roberval.



RHUIS (Oise)  
Pierre Druidique  
du temps des Gaulois



L'office de tourisme vous propose d'autres escapades et animations en Pays d'Oise et d'Halatte pour découvrir les richesses de notre territoire :

- Les Marais de Sacy en automne
- Visite des vestiges de Verneuil-en-Halatte
- Sortie écoute du brame du cerf

- Soirée la tête dans les étoiles
- Découverte des champignons
- Des randonnées, des balades à vélo et bien d'autres !

Pour connaître les dates, les horaires et vous inscrire, rendez-





## Restauration des plaques de cochers du village

Les plaques de fonte du village, longtemps rouillées et difficilement lisibles car situées à près de trois mètres du sol, ont maintenant retrouvé leurs couleurs d'origine avec des lettres blanches sur fond bleu, ce qui les rend plus facile à contempler.



Durant leur restauration, Pierre CHAIX, que nous tenons encore à remercier infiniment, en a appris davantage sur leur histoire.

Les trois plaques du village résultent de deux commandes différentes à une quinzaine d'années de distance. La première, qui pèse 8 kilos, a été posée avant janvier 1874, date à laquelle la départementale 23 est devenue la grande communication 123. Elle a été faite par le fondeur Henri Bouillant puisqu'elle est signée « HBBt », ce qui veut dire « Henri Bouillant brevet ».

Destinées à guider les conducteurs d'attelages hippomobiles que l'on désigne sous le terme de cocher, on les a donc définies sous le terme de « plaques de cocher ».

« Les cochers [...] devaient [...] savoir conduire leur attelage et manœuvrer leur véhicule hippomobile parfois très lourds, mais aussi connaître la route qui devait leur permettre d'arriver à destination. [...]. La connaissance de la route à suivre faisait donc partie de leur apprentissage ou de leur formation quand ils étaient embauchés. Ils disposaient pour s'orienter uniquement des bornes de voies royales, placées depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le seul réseau de voies du même nom et entretenu par le Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. »

« Il devenait donc nécessaire que le formidable développement du réseau routier soit accompagné d'un balisage digne de ce nom et c'est Alexis Legrand (1791-1848), conseiller d'Etat chargé de l'Administration des Ponts et Chaussées qui, par sa circulaire de 1835, instituera l'utilisation de panneaux indicateurs de direction et de distance sur la forme de plaques en fonte peintes, plaques en bois peintes, poteaux en pierre avec lettres gravées ou peintes, plaques par enduits de mortier peints, plaque en tôle avec lettres peintes, etc.

Les plus connus de ces panneaux indicateurs sont les plaques en fonte avec lettres en relief dont il reste encore en France des milliers d'exemplaires (au moins dans les communes qui ont eu l'intelligence de les protéger), et dont le brevet fut déposé en 1846 par le fondeur Charles Henri Bouillant, ce qui lui permit de bénéficier de l'exclusivité de la production pendant quinze ans qui seront un véritable âge d'or durant lequel il produira la majorité des panneaux du pays. »

D'après le dossier « Le patrimoine Routier au XIX<sup>e</sup> siècle – La plaque de cocher de Nanteuil-le-Haudouin » par Pierre Chaix.



Les deux autres, qui pèsent 15 kilos pour une taille équivalente, ont été fondues après 1874 et visiblement produites par le même fondeur, ce qu'atteste la similitude des caractères.



### *Eglise et cimetière: point sur les dernières interventions*

#### *Coupe des cyprès :*

La coupe des deux grands cyprès devant l'église était devenue nécessaire suite à des constats d'experts ; une partie de leurs branches au contact de la toiture et du mur occasionnait beaucoup d'humidité. Mousses et salpêtre les avaient investis et menaçaient de les endommager durablement tout comme la pierre tombale classée sur ce même mur à l'intérieur. Ce fait avait déjà été repéré et signalé par la conservatrice en chef du Patrimoine, lors de son passage en décembre 2020.

Nous avons planté un chêne rouge en remplacement ; il est éloigné de l'Eglise et des tombes et pourra ainsi s'épanouir sans les endommager.



#### *Restauration des trois stèles très anciennes devant notre Eglise :*

Faisant suite à notre article paru dans la gazette du mois de décembre, notre dossier a avancé pour matérialiser la prise en charge partielle par le Parc Naturel Régional de nos trois stèles anciennes. Chaleureusement recommandé par M. Meurant, architecte du PNR, Monsieur Cédric Courtois, Artisan d'Art, va s'occuper de la dépose et de la restauration de ces éléments de notre patrimoine.

Les devis fournis seront présentés avec le détail des interventions afin de continuer le dossier de prise en charge à 70% du PNR.



Les stèles seront, dans un premier temps, déposées et mises en sécurité, le temps d'obtenir le financement. La restauration pourrait alors commencer en 2022.



## *Rhuis avant et maintenant*



*Réunion le 10 mai à la mairie organisée par Monsieur Goyard, Monsieur Bernard et Mme Paraskevas à l'attention des agriculteurs qui exploitent des terres agricoles sur la commune.*

Les points abordés ont été les suivants :

La question des épandages (engrais) et des pulvérisations (produits phytosanitaires):

la loi impose une distance par rapport à la limite séparative de trois à cinq mètres. Dans ce cadre, la Préfecture de l'Oise et la Chambre d'Agriculture ont défini une distance de trois mètres.

La propreté des voies communales.

La dégradation des chemins communaux par les engins agricoles.

## Quelques recettes estivales

### Rillettes de sardines au Boursin



#### Ingrédients :

- 1 boîte de sardines à l'huile
- ½ Boursin ail et fines herbes
- ½ citron
- Piment d'Espelette

Egouttez les sardines. Ecrasez-les à la fourchette. Incorporez le Boursin. Rehaussez d'un filet de citron et de piment d'Espelette. Servez frais.

Astuce : vous pouvez nettoyer vos boîtes de sardines et présenter la rilette dedans !

### Eau concombre, menthe et citron

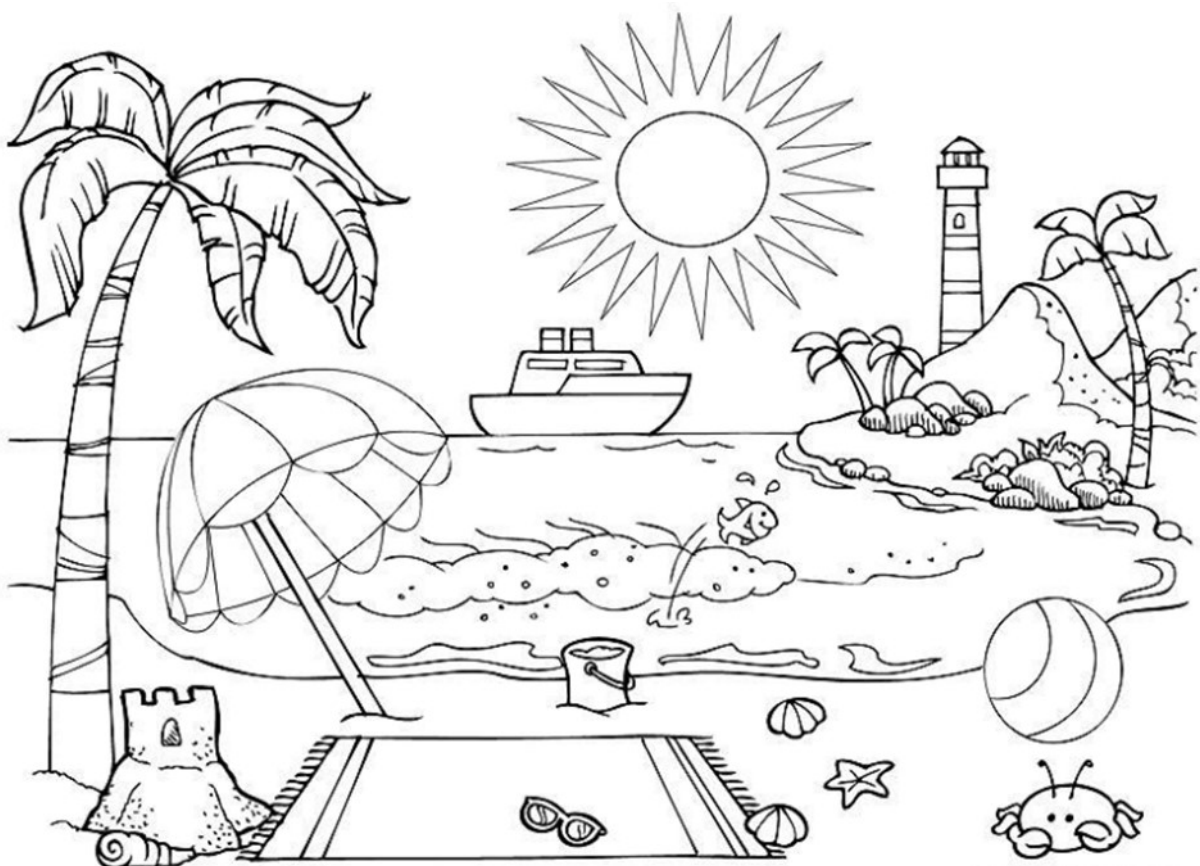


#### Ingrédients :

- ½ concombre
- Une quinzaine de feuilles de menthe
- Jus d' ½ citron
- 1 L d'eau

Lavez le concombre (ne pas l'éplucher). Coupez-le en rondelles, dans un pichet d'une contenance de 1.5 L. Pressez ½ citron et mettez le jus dans le pichet. Lavez les feuilles de menthe. Ajoutez-les aux rondelles de concombre et au jus de citron. Versez l'eau dans le pichet et placez-le au réfrigérateur toute une nuit.

Votre eau aromatisée est à consommer bien fraîche !





## Divers



M. Goyard a eu le plaisir de célébrer le PACS de :

Virginie Ferret-Courtet & Laurent Devrière le 23/02/2021  
et de

Véronique Pillin & François-Xavier Pereira le 31/12/2020.

### Aide au transport aux particuliers

Vous utilisez votre voiture ou votre moto pour vous rendre sur votre lieu de travail ou sur votre lieu d'études sur une distance supérieure ou égale à 20 km ?

Alors testez votre éligibilité sur la plateforme de demande d'Aide au Transport aux Particuliers (ATP) de la région Hauts de France !

Cette aide s'adresse aussi aux covoitureurs. Elle s'élève à 20€ par mois.

Un coup de pouce au budget carburant !

Conditions et demandes en ligne : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

Plus d'infos au numéro vert 0 800 026 080 (Service & Appel gratuits).



### Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise



L'opération « tranquillité vacances » permet d'améliorer la sécurisation de votre résidence principale en votre absence. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont effectuées afin de vérifier l'intégrité de votre propriété et de prévenir les cambriolages.

L'opération tranquillité vacances vise à réduire le nombre de cambriolages et d'intrusions dans les domiciles durant les congés. Avant votre départ, vous êtes invités à contacter la brigade de gendarmerie de votre domicile pour communiquer vos dates d'absence et votre lieu de villégiature. Ainsi informés, les gendarmes assurent des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion sur votre résidence.

Vous pouvez le **télécharger et le remplir en ligne du site de la commune de Rhuis (www.rhuis60.fr)** et le déposer à la **gendarmerie de Verberie ou de Pont Sainte Maxence**.

Si vous ne pouvez pas procéder à ce téléchargement, la brigade de gendarmerie vous remettra cet imprimé lors de votre venue.

#### Quelques incontournables avant de partir :

N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Dans la mesure du possible, faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur avec vos dates d'absences. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières pour faire vivre votre domicile.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc...).

#### Si vous ne partez pas, ouvrez l'œil !

- Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes).

En cas de cambriolage - Ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie.



Pour rappel, la collecte des déchets verts s'effectue tous les 15 jours, le mercredi matin. Merci de penser à sortir vos sacs la veille !

Pas de collecte du samedi 17 juillet au dimanche 15 août.  
Reprise le 25 août et jusqu'au 20 octobre inclus.

Pour plus d'informations : <https://www.ccpoh.fr/vivre-au-quotidien/dechets-menagers/les-dechets-verts>



### ***J'entretiens mon trottoir, je valorise mon village !***

Je balaie les détritrus et je ramasse les feuilles

Je désherbe et je retire les mousses

Je tonds si mon accotement est engazonné et j'entretiens mes haies

Je n'utilise pas de produits phytosanitaires, ils sont nuisibles pour les eaux de surface et souterraines et pour la faune du sol

Je rentre mes poubelles le plus tôt possible après le ramassage.



La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.



### ***Et si vous passiez l'été 2021 avec le service Jeunesse des Pays d'Oise et d'Halatte ?***

Rencontres, activités et séjours pour tous les goûts, l'échange et la convivialité seront au programme du **28 juin au 13 août !**

Renseignements : 1 place le Châtelier à **Pont-Sainte-Maxence**

– 03 44 29 48 80 – [poleservices@ccpoh.fr](mailto:poleservices@ccpoh.fr)

– ou inscrivez-vous sur le Portail Familles en vous connectant sur [www.ccpoh.fr](http://www.ccpoh.fr)

